

Conditions Générales

1- Conditions d'admission

Le contrat de réservation est nominatif et sera pris en compte avec l'accord du responsable des réservations. Il devra être accompagné de votre signature au bas du contrat ainsi que de votre versement d'acompte. Ce versement sera déduit de votre facture de séjour. Un accusé-réception vous sera alors délivré, il devra être présenté à la réception dès votre arrivée. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début de votre séjour. La taxe de séjour est payable à l'arrivée.

Non-présentation : Sans aucune information de votre part, la location pourra être attribuée à un autre client dès le lendemain 11h.

Locatif : A l'arrivée, le client devra déposer deux cautions, une de 350 € pour les dégradations éventuelles et une de 70 € pour le ménage.

Départ : de 8h à 10h maximum, sauf en cas de départ anticipé et en fonction des disponibilités du personnel. Si le départ est fait avant 8h le matin, le responsable gardera la caution qu'il enverra après examen du locatif. L'état des lieux sera planifié 48h avant à la réception.

Un départ anticipé ne pourra pas donner lieu à un remboursement.

Prolongation du séjour : elle est possible en fonction des disponibilités.

Annulation : la souscription d'une assurance annulation est possible : www.campez-couvert.com. Les conditions de prise en charge sont disponibles sur simple demande auprès du camping. Toute annulation de réservation devra être signalée au plus tôt PAR ÉCRIT. Une annulation sans assurance ne donne pas droit à un remboursement.

2- Formalités de police

Seuls les campeurs étrangers sont maintenant assujettis à des formalités de police en application des dispositions du décret N°75-410 du 20 mai 1975.

3- Emplacement

La tente ou la caravane et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire. Aucune réservation ne sera faite pour une location précise.

4- Bureau d'accueil

Ouvert de 9h30-12h30 et de 15h-17h (hors saison) et de 9h30-12h30 et de 15h-18h30 (juillet/août).

5- Bruit et silence

Le silence doit être total entre minuit et 7 heures. Le respect des voisins est aussi de rigueur en journée.

6- Visiteurs

Ils doivent obligatoirement signaler leur présence à la réception. Le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance dans la mesure où le visiteur a accès aux installations du camping. Les véhicules des visiteurs sont interdits d'accès à l'intérieur du camping.

7- Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du camping la vitesse est de 10 km/h. La circulation est interdite de 24 h à 7h. Le stationnement doit se faire sur l'emplacement octroyé et ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. Tous les véhicules surpris à rouler à +de 10 km/h se verront interdire l'accès au camping.

8- Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping et de ses installations.

Le camping bénéficie d'un tri sélectif. Les encombrants sont à emmener directement à la déchetterie - route de la Guiraudette à Agde

Le respect des zones de lavage et de vidange est obligatoire.

L'étendage du linge doit être discret et ne pas être fait à l'aide des arbres.

L'environnement naturel doit être respecté.

Toute dégradation commise sera à la charge de son auteur qui pourra se voir immédiatement expulsé du camping.

9- Sécurité

a- incendie : Les barbecues individuels (bois, charbon) sont interdits, ceux au gaz sont recommandés. Les extincteurs sont accessibles par tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction.

b- Assurance : la direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du camping. Le campeur est responsable de son installation et doit signaler la présence de toute personne suspecte. Le gardiennage est assuré mais les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

c- Bracelet : **Le port du bracelet est obligatoire.** Son prix est de 0,50 € / pers. / séjour. Son renouvellement sera facturé 10€.

10 - Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les jeux de boules ne sont pas autorisés dans les allées, seulement sur le boulodrome prévu à cet effet.

11- Enfants

Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables.

12- Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction. Une redevance sera à acquitter.

13- Piscine

L'accès à la piscine est exclusivement réservé aux campeurs uniquement pendant les heures d'ouverture. La baignade est non surveillée. Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Le port du slip de bain est obligatoire. Les caleçons sont interdits.

14- Animaux

Ils sont acceptés, sur présentation du carnet de vaccination et doivent être tatoués. Les propriétaires d'animaux sont priés de les conduire à l'extérieur du camping pour leurs besoins. S'ils venaient à s'oublier le propriétaire devra ramasser. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsables. Ils sont interdits dans les sanitaires et locations. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits.

15- Sanctions

Le fait de séjourner aux "Romarins" implique l'acceptation de ces conditions et l'application du règlement intérieur du camping.

Outre les sanctions prévues par la loi, les décrets et règlements en vigueur, toute infraction au présent règlement sera sanctionnée par un rappel à l'ordre ou par l'expulsion du terrain.

16- Droit à l'image : Lors de votre séjour sur notre camping, vous êtes susceptible d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

En cas de litige et après avoir saisi le service «client» de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client : MEDICYS - centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice - 73 bd de Clichy 75009 Paris - www.medicys.fr

General Conditions

1- Conditions d'admission

The contract will only be accepted when received by the person in charge of reservations at the camp site, that it has been signed and that it is sent with the required deposit for your camping emplacement or rental unit. You will then receive a confirmation letter that will have to be presented to reception on your arrival.

The balance owed of your holiday must be paid 30 days before your arrival. Local tax will have to be paid on your arrival.

If you do not inform the campsite of your late arrival we will rent your camping emplacement or rental unit as from 11 pm the next day.

Accommodations : 2 deposit of 350 € and 70 € (per credit card or cash) will be asked you.

Départure :

From 8am until 10am maximum, except if you have arranged to leave before which would depend on availability of staff. If you leave before 8am, the owner will keep your deposit and only after he has checked your rental unit, will then send it back. You need to make an appointment for the final visit 48h before departure.

If you leave before the stated date, there will be no refund.

You can also stay longer, depending on availability.

Cancellation : you can subscribe to a cancellation insurance : www.campez-couvert.com. Conditions are available on request from the camp site. Any cancellation needs to be sent in writing.

2- Police formalities

Foreign campers will have to fill out a form on their arrival due to the french law (decree n°75-410 on the 20th of may 1975).

3- Pitch

Any tent or caravan will have to be placed where the owner indicates, no pre booked emplacements are accepted.

4- Reception

Open out of season from 9.30am-12.30pm and 3pm-5pm and during July and August from 9.30am-12.30pm and 3pm till 6.30pm.

5- Noise and silence

There must be complete silence from midnight until 7am. You must respect your neighbours even during the day.

6- Visitors

They must report to reception on arrival. The camper that receives guests will have to pay a fee as visitors will have access to the campsite facilities. Visitors cars are not allowed on the campsite.

7- Traffic and parking of cars

The speed limit on the campsite is 10km/h. You cannot drive on site from 12pm until 7am. You must park your car on your emplacement so that you are not in the way of anyone. Any car that goes over the speed limit will not be allowed on the campsite.

8- Appearance and respect of the facilities

Everyone must respect the campsite by keeping it clean. The campsite has a recycling system. All bulky items that need to be thrown away must go the tip (road de la guiraudette at agde).

9- Security

a- fire :

all personal barbecues (wood, coal) are strictly forbidden. Fire-extinguishers are acces-

sible to everyone. In the event of a fire please tell reception immediately.

b- Insurance :

management is responsible for things left at the reception and is also liable for the general surveillance of the campsite. Campers remain responsible for their own installation and have to inform the manager of any suspect presence. Though the campsite is watched over, campers must take care of their equipment.

c- Bracelet :

you will have to wear a bracelet. Its price is 0,50€ / pers. / stay.

The second one will cost 10€.

10 - Games

All violent or annoying games are forbidden near any facilities. You are not allowed to play any ball games in the alleys, they are to be played in the area provided.

11- Children

All children are under the responsibility of their parents.

12- Unoccupied Property

no unoccupied property is allowed to be left without the campsite owners consent. A rental fee will then be charged.

13- Swimming-pool

Access to the swimming pool is only for campers and only during the opening hours. It is not supervised. Children have to be with their parents. Boxer or swimming shorts are forbidden. Only swimming trunks are allowed.

14- Animals

they are allowed, after showing their vaccination booklet and must be tattooed. Animal owners are asked to go outside of the campsite for the natural needs of their animals and are asked to pick up behind them. Dogs and other animals should be kept on a lead all times and should never be left alone when their owners are not on the campsite.

No animal is allowed in the sanitary facilities or in the rental units.

Dogs that are in category 1 and 2 are forbidden.

15- Punishment

when you stay at 'the romarins' it implies that you accept all these conditions and the campsite rules.

Beyond the punishments done by the law, the decrees and regulations, any non respect of the rules will be punished by the campsite either by a warning or being evicted from the campsite.

16- Rights to the image : during your stay on our camping you are likely to be supported in photos or filmed for the achievement of our advertising unless you report your disapproval in writing as soon as you arrive.